

TL.--

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-144 du 03 Mai 1995

chargeant Monsieur Antoine Alabi
GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administration
Territoriale, de l'Intérieur du Minis-
tre de l'Energie, des Mines et de
l'Hydraulique pour compter du 03 Mai
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs d'un deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

S E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Mercredi 03 Mai 1995, Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 MISAT-MEMH 8 Autres Ministères
16 SGG 4 Départements 6 JO 1.-